

Publifin : beaucoup de questions, pas mal de réponses, quelques inconnues

GOVERNANCE « Le Soir » a mis à jour la liste de questions dressée fin janvier

- L'affaire Publifin a éclaté à la mi-décembre.
- Un mois plus tard, « Le Soir » publiait une liste de questions sans réponse.
- Mi-mai, on y voit définitivement plus clair.

Au départ de l'affaire, il y a les fameux comités de secteur. Où l'on rémunère grassement des élus locaux sans réel travail en contrepartie. Mais de fil en aiguille, l'affaire a

gonflé. Opacité organisée, rémunérations exorbitantes, conflits d'intérêts... Chaque semaine, voire chaque jour, de nouvelles révélations tombaient sur l'ovni intercommunal Publifin.

Fin janvier, la rédaction du *Soir* se réunit. Elle décide de recenser toutes les questions qu'elle se pose. Et de les publier. Une quarantaine de questions, au total. Qui a mis en place le système de rémunération sans prestation au sein des comités de secteur ? Pourquoi les mécanismes de contrôle n'ont-ils pas fonctionné ? Que savaient au juste les hommes politiques ?

Quelle est la finalité de Nethys ? A quoi a servi l'argent public ? Des actes illégaux ont-ils été commis ? Ou les manquements étaient-ils exclusivement éthiques ?

150 heures d'audition

Dans un premier temps, *Le Soir* a posé ces questions à une panoplie d'interlocuteurs : présidents de partis, ténors des fédérations liégeoises, administrateurs et dirigeants de Publifin... Puis s'est mise en place la commission d'enquête au Parlement wallon, qui a permis de démêler pas mal de nœuds. Plus de

150 heures d'auditions. Un rapport intermédiaire très fouillé.

Quatre mois après avoir publié les questions, *Le Soir* publie cette fois les réponses obtenues (quelques rares questions ont été reformulées, par souci de clarté).

C'est incontestable : on y voit aujourd'hui beaucoup plus clair qu'au mois de janvier. Même s'il reste quelques zones d'ombre autour de points très précis. Nous publions ci-contre une sélection de cinq réponses. Toutes les autres sont à lire sur notre site. ■

XAVIER COUNASSE

A quoi servaient ces comités de secteur ?

« Le but poursuivi par la création de ces trois comités de secteur reste incertain », résume parfaitement la commission d'enquête. Malgré les 150 heures d'audition, on n'a toujours pas saisi la mission originale de ces comités. Plusieurs membres des comités de secteur ont d'ailleurs admis, lors de leur audition, ne pas avoir été informés de la nature de leur mission.

« Il y a (...) un écart manifeste entre les missions des comités de secteur telles que présentées par les présidents des trois fédérations avec ce que sera in fine la réalité de ceux-ci », constate la commission Publifin. En effet,

Daniel Bacquelaine (MR) a affirmé, sous serment, qu'il considérait ces comités comme « quasi exécutifs ». Willy Demeyer imaginait, lui, des réunions fréquentes, avec « une véritable charge de travail ». La réalité est toute autre : ces comités consultatifs n'ont pas remis le moindre avis. Ils se sont limités à des séances informatives, deux à trois fois par an.

Plus cyniquement, ceci donne l'impression que le système des comités de secteur était avant tout un moyen de récompenser certains élus locaux en leur offrant un mandat inutile, mais généreusement rémunéré.

À quoi sert vraiment Publifin ?

Publifin est un ovni dans le paysage des intercommunales wallonnes. C'est avant tout un holding financier, liégeois, détenu à 100 % par le public. Y sont représentés les 80 associés du secteur public, à savoir 76 communes, la Région wallonne, Brutélé, l'AIEG et la majoritaire Province de Liège. Cette intercommunale/holding ne détient qu'une seule société : Finanpart, qui détient elle-même Nethys et ses multiples filiales. « Publifin devrait être l'outil par lequel les communes peuvent contrôler leurs participations mais la construction à multiples étages entrave manifestement ce rôle effectif pour les élus locaux », analyse le parti Ecolo.

En réalité, Publifin n'a plus guère de pouvoir. L'ensemble des actifs qu'elle détenait (dont les très rentables réseaux de gaz et d'électricité) ont été envoyés dans les sous-filiales Nethys et Resa. La gestion opérationnelle a également atterri dans les mains de Nethys. La seule chose qu'il reste, chez Publifin, c'est donc un petit millier d'employés, majoritairement statutaires.

La syndicaliste Christine Planus parle d'une « coquille vide, qui est prête à mourir ». Publifin n'engage en effet plus de personnel depuis plusieurs années. C'est Nethys qui assure les engagements, de personnel contractuel.

Qui a fixé les rémunérations des membres des comités de secteur ?

Les rémunérations ont été fixées le jour où les comités de secteur ont été créés. Par décision du conseil d'administration de Publifin, le 21 juin 2013. Ce qui viole les statuts de l'intercommunale (article 35), car la fixation des rémunérations était du ressort de l'assemblée générale de Publifin, et non du conseil d'administration. Reste à identifier qui amène cette proposition sur la table : des émoluments mensuels, perçus même en cas d'absence, dignes de comités exécutifs (ce qui n'est pourtant pas le cas).

« Selon plusieurs témoins, la fixation des rémunérations a été discutée au sein du Bureau exécutif (l'équivalent du comité de direction, NDLR) sortant de Publifin, en date du 18 juin 2013 », résume la commission d'enquête.

Mais il reste pas mal de zones troubles. Des « anomalies », selon les termes du rapport intermédiaire.

- Aucun point relatif à la fixation des rémunérations n'était mentionné à l'ordre du jour du conseil d'administration du 21 juin 2013. Et aucun document fixant ces rémunérations n'était joint à l'ordre du jour.

- Le procès-verbal de la réunion ne fixe pas explicitement les rémunérations pour les comités de secteur « Énergie » et « Télécoms ». Il prévoit simplement que ces émoluments « seront identiques à ceux dévolus aux membres du comité de secteur gaz (de 2010, NDLR) ». Or, une large majorité des

membres de cet ancien comité de secteur touchait un simple jeton de présence. Et, dans les nouveaux comités de 2013, cette rémunération au jeton de présence disparaît. On offre de généreux émoluments fixes à l'ensemble des membres. Ce qui ne correspond donc pas à l'usage du comité « gaz ».

- Le procès-verbal de ce fameux conseil d'administration prévoit que « les modalités de rémunération seront fixées par le comité de rémunération de l'intercommunale ». Or le comité de rémunération n'a jamais fixé de telles modalités.

- Les élus locaux siégeant à la fois dans un comité de secteur et au conseil d'administration de Publifin ne recevaient pas de jeton de présence pour leur travail au conseil d'administration, mais bien une rémunération unique, équivalente à celle d'un simple membre d'un comité de secteur. Mais aucun document officiel ne consacre ce mode particulier de rémunération.

Sur base de ce qui précède, on comprend mal comment le comptable de Publifin était en mesure de définir le salaire dû aux membres des comités de secteur. « Le procès-verbal du conseil d'administration du 21 juin 2013 n'est pas suffisant pour fonder le paiement des rémunérations. Il reste dès lors à identifier qui a engagé la mise en paiement et sur quelle base », résume la commission d'enquête.

Les partis pouvaient-ils réellement ignorer ce que leurs élus touchaient chez Publifin ?

Les élus locaux devaient reverser à leur parti un pourcentage de leur rémunération chez Publifin. Si les partis avaient voulu connaître la rémunération au sein des comités de secteur du Publifin, ils auraient vraisemblablement pu le faire. Mais qui a accès à ces informations au niveau des partis ? Et de la fédération liégeoise ? Y a-t-il eu un déficit de contrôle ? Cela reste nébuleux... « Nous ne sommes pas en mesure de contrôler chaque année les rémunérations de chacun de nos mandataires pour le travail accompli - ou non- au sein des instances dans lesquelles ils siègent. En l'occurrence, il appartient aux organes de gestion et de contrôle interne de Publifin, conseil d'administration pour la direc-

tion, actionnaires pour le conseil d'administration, de contrôler l'action de la société », nous fait-on savoir au Boulevard de l'Empereur (PS).

Au MR, le président Olivier Chastel et le Liégeois Daniel Bacquelaine affirment en chœur « savoir qu'il y avait une rémunération », mais « ne pas en connaître le montant exact ». Virginie Defrang-Firket, ex-vice-présidente de Publifin (MR), embraye : « Les partis savaient que les membres des comités de secteur étaient payés pour cette fonction, comme pour toute autre au sein des intercommunales. Mais c'est tout à fait possible que le montant exact ne soit pas connu par les partis ».

Quel avenir pour Nethys ?

Le gouvernement wallon a commandé un audit pour se faire conseiller sur les modifications à apporter au groupe liégeois. Le conseil d'administration de la maison-mère Publifin se penche également sur la question. Une réorganisation n'est donc pas à exclure.

Mais, dans son rapport intermédiaire, la commission d'enquête va beaucoup plus loin. Elle propose déjà à Nethys de « céder à des tiers des participations liées notamment à des activités situées à l'extérieur du pays, dans des conditions optimales sous l'angle économique », et de « céder à des sociétés publiques régionales les participations liées à des activités qui dépassent le périmètre d'interven-

tion de l'intercommunale ».

La commission propose également de faire remonter les réseaux de gaz et d'électricité au sein de l'intercommunale Publifin, et plus sous Nethys (via la filiale Resa). Les commissaires prétendent également que pour « mettre le groupe et son fonctionnement en conformité avec le droit des marchés publics », il sera « inévitablement amené à revoir le périmètre » de ses activités.

Mais la balle est dans le camp des actionnaires. Donc de la Province de Liège (majoritaire) et des 76 communes, principalement liégeoises. Et on les a très peu entendus, jusqu'ici, ces actionnaires.

X.C.